

Modalités du dispositif Erasmus

Validation d'agrément pour l'IFMK à partir de 2018

Possibilité proposée aux étudiants de l'IFMK de faire un stage professionnel dans un pays européen. Pour cela, celui-ci doit trouver un terrain de stage, en capacité de le recevoir dans le cadre de sa formation accompagné par un tuteur. ERASMUS financera uniquement une partie de son projet stage. La partie études ne rentre pas dans ce dispositif.

- Projet de mobilité des étudiants possible à partir de 2018.
Deux places nous seront directement attribuées à notre IFMK.
ATTENTION, nous devons avoir rendu le prévisionnel des étudiants souhaitant partir sur cette période le 08/01/2018.
- Préparer 2019-2020, les dossiers pourront être déposés tout au long de l'année, mais il faut identifier les départs possibles.

Les étudiants intéressés pour partir en 2018-2019 travaillent sur leur projet en URGENCE

L'IFMK les Identifie pour un prévisionnel

Les étudiants intéressés pour partir plus tard montent leur projet à venir pour une programmation à deux ou trois ans.

Procédure d'attribution de bourse :

Les étudiants ont la possibilité de monter un dossier en référence à l'article 5 :

- Groupe 1 : 450 euros par mois
- Groupe 2 : 300-400 euros par mois.
- Aide supplémentaire au transport : forfait de 380 euros qui sera versé automatiquement sans justificatif de frais. 80 % de ces frais sont donnés avant le départ par la Région, 20 % lors du retour sur présentation de l'attestation de présence de l'étudiant.

A préciser

- Tout projet en Grande Bretagne est possible jusqu'au 19 Mars 2019 date de la sortie de la Grande Bretagne de l'Europe.
- La Suisse ne rentre pas en compte dans le projet Erasmus.

La période minimale de stage est fixée à 9 semaines.

Cette mobilité pourra se faire sur la période définie de la quatrième année uniquement.

Information importante :

Certains instituts de formation Belge et Espagnol, qui recevraient nos étudiants, ont mis en place des frais d'accompagnement qui sont liées au tutorat et aux frais administratifs.

Il est important d'avoir ces informations car parfois la totalité de la bourse est absorbée par ces frais.

Chaque étudiant passe un « **contrat élève de mobilité** » ; le remplir scrupuleusement pour éviter un refus du dossier.

Le contrat de formation pour les mobilités de stage :

Contrat concernant le stagiaire. Il intéresse également les établissements d'envoi et d'accueil. Il est important que ce document soit rempli par l'élève et de bien préciser la même période de stage pour éviter un refus du dossier.

1. Une partie sera à compléter avant la mobilité
 - Elle reprend le programme de mobilité proposé
 - les compétences linguistiques du stagiaire
 - aborde les problèmes d'assurance, il faut être très précis sur la prise en charge des responsabilités l'étudiant. Ce document engage les trois parties dans le projet
2. Une autre partie à compléter pendant la mobilité
3. Une dernière partie à compléter après la mobilité attestant du stage.
 - Une attestation sur l'honneur sera à signer et retourner par le stagiaire.
 - Les documents importants concernent l'assurance personnelle (article 5)
 - Il est nécessaire de demander une carte européenne
 - Fournir un document sur la responsabilité civile et le rapatriement sanitaire en cas de problème et ainsi qu'une assurance en cas d'arrêt de travail

Les obligations linguistiques :

Un niveau de langue est imposé. Vous pouvez accéder à un site pour évaluer votre niveau d'anglais. Des cours obligatoires vous seront proposés.

Ce test est obligatoire avant et doit se faire également à votre retour.

La plateforme s'appelle OLS.

Le dossier de demande de bourse :

Ce document reprend votre projet il est à remettre deux mois avant le départ.

Présentation de la procédure de demande de versement de bourse

Un tableau détaillé reprenant les différentes activités, de la sélection jusqu'au passage avant la mobilité, pendant la mobilité et au retour de l'étudiant, le rôle des établissements et tous les documents à fournir pendant ces différentes périodes.

Présentation de la plateforme « Mobility Ted » :

- Le CV Europass à télécharger sur le site ERASMUS.
- Le passeport de Langue
- Document officiel attestant de votre mobilité « **Europass Mobility** ».
- Vous devez télécharger le portfolio Europass accessible sur le site.

Un diplôme vous sera adressé par l'IFMK au terme de votre mobilité.

Ce diplôme sera fourni à partir de la confirmation de validation de votre stage

Signature du Directeur de l'IFMK avec le tampon de la DGOS

Procédure pendant le stage :

Le tuteur renseigne le portfolio et atteste du stage.

Il est donc important d'avoir des relais avec d'autres instituts de formation pour pouvoir échanger sur le contenu des stages et l'accompagnement des étudiants.

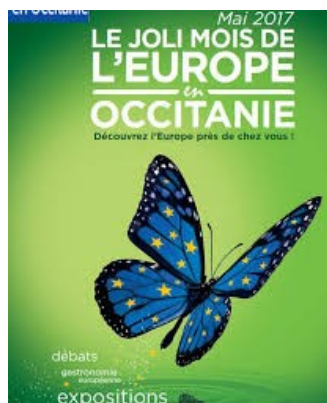
Evènements

- **Erasmus Days les 12 et 13 Octobre 2018.**



Ces journées sont programmées pour valoriser la mobilité des étudiants. Chaque établissement a la possibilité d'organiser en fonction de son choix une journée. Certains ont fait un forum Européen en sollicitant le CCI et la maison de l'Europe pour avoir un dialogue citoyen et la parole était donnée essentiellement aux étudiants. D'autres ont organisé une journée et un déjeuner Européen avec la présence d'un personnage politique, les étudiants ont fait des retours sur leur expérience.

- **Le joli mois d'Europe**



Action de communication sur la mobilité, menée pendant le mois de février. Un soutien est assuré par la Région. Si des étudiants ont des idées pour monter des manifestations sur cette période, ils peuvent travailler sur un projet et faire appel à la Région en déposant leur candidature avant le début de l'année. (Appels à manifestation dans le cadre du jeu du mois de l'Europe).

- **La mobilité internationale**



Très prochainement un nouveau dispositif sera mis en place, nous serons concernés par ces nouveautés. Les étudiants pourront partir vers la mobilité internationale dans tous les pays exceptés les pays Européen donc possibilité de partir pour la Suisse. Une aide forfaitaire sera défini qui est appelé chèque sanitaire et social ou chèque humanitaire, possibilité de partir sur une période de 6 semaines minimum avec 600 euros c'est un forfait unique.